

LES COMPÉTITIONS SYNCHRONISÉES

Dans ce document sont indiquées uniquement les différences avec le code individuel.

2 LE JUGEMENT

2.2 CURSUS DE FORMATION

- Le juge BF2 O ou BF2O option 3 juge la synchronisation, quelle que soit la phase de compétition.

3 REGLEMENT TRAMPOLINE SYNCHRONISÉ

3.1 NIVEAU DE COMPÉTITION

Il existe trois niveaux de compétition selon les points de difficultés.

Niveau A de 0 à 2,0 points de difficultés.

Niveau B : de 2,1 à 4,0 points de difficultés.

Niveau C : de 4,1 et + points de difficultés.

La filière trampoline synchronisé est caractérisée par la mixité des duos.

3.2.1 CONSTITUTION DE L'ENCHAÎNEMENT

Pour les niveaux A, toutes catégories d'âges confondues, si le mouvement est interrompu (voir interruption de mouvement sauf fautes de type C) avant la 5ème touche (incluse), le binôme pourra recommencer son enchaînement (une fois). Néanmoins il sera pénalisé d'un point par juge en exécution.

3.2.2 DÉBUT DE L'EXERCICE

Les deux trampolinistes doivent démarrer leur enchaînement dans la même direction.

3.2.3 FIN DE L'EXERCICE

Pour s'arrêter, la paire synchronisée a droit à une chandelle maximum après sa dernière figure.

L'arrêt doit être identique pour les deux (stop net ou une chandelle finale). Pénalité de 1 point pour chaque juge à l'exécution.

3.2.5 INTERRUPTION DE L'EXERCICE

S'il y a un décalage supérieur à la hauteur de la hanche entre les 2 trampolinistes lors de l'entrée en toile.

S'ils ne réalisent pas le même enchaînement.

L'élément responsable de l'arrêt de l'exercice ne sera pas comptabilisé ni en difficulté, ni en exécution.

3.2.6 TENUE VESTIMENTAIRE

- La tenue du duo synchronisé doit être identique (rappel de couleur pour les duos mixtes).

3.3 CATÉGORIES D'AGES POUR LA COMPÉTITION SYNCHRONISÉE (cf. Cont@ct).

CATÉGORIE 2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	
7/10 ans	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006
11/16 ans	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998
	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000
	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
17 ans et +	1993 et avant	1994 et avant	1995 et avant	1996 et avant

C'est le trampoliniste le plus âgé du duo synchronisé qui détermine la catégorie d'âge.

4 ORGANISATION DES DUOS SYNCHRONISÉS

4.1 COMPOSITION D'UN DUO SYNCHRONISÉ

- Un duo synchronisé peut être mixte et doit être composé de deux trampolinistes (identifiés lors de l'engagement et ce pour la saison en cours). Cette paire doit avoir participé aux phases départementales et régionales.

Possibilité de remplacer l'un des trampolinistes en cas de blessure (présentation d'un certificat médical) entre la compétition départementale et la compétition régionale (le changement sera alors définitif jusqu'à la Finale, si qualification).

5.0 JUGEMENT POUR LES COMPÉTITIONS INDIVIDUELLES, SYNCHRONISÉES ET ÉQUIPES

La notation de la synchronisation (entrée en toile en même temps) est effectuée au dixième de point par les juges à la synchronisation.

Les pénalisations pour fautes de synchronisation sont déduites de la note de synchronisation de départ.

5.1 LA NOTE DE TRAMPOLINE INDIVIDUEL

Pour chaque passage, la note du duo synchronisé est égale à la somme des 4 notes d'exécution, de la note de difficultés et de la somme des 2 notes de synchronisation.

5.4 bis LA NOTE DE SYNCHRONISATION PART SUR 10 POINTS

On pénalise de 0 à 0,5 point chaque élément suivant leur entrée en toile ensemble ou non.

0 : entrée en toile en même temps

0,1 : différence au niveau de la cheville

0,2 : différence au niveau du mi-mollet

0,3 : différence au niveau du genou

0 4 : différence au niveau de la mi-cuisse

0,5 : différence au niveau de la hanche

6 LE JURY

Les juges (4 à l'exécution, 2 à la difficulté, 2 à la synchronisation).

Les juges préposés à la synchronisation : se chargent de déduire les fautes de synchronisation au moment de l'entrée en toile, l'écart entre leur note ne devra pas dépasser 0,5 point.

8 DROITS ET DEVOIRS DES ENTRAÎNEURS

Il est toléré un entraîneur par trampoliniste au bord du trampoline lors des passages.